

Périgueux, le 30 mars 2011

L'Inspecteur de l'Education nationale,

à Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école  
et Mesdames et Messieurs les enseignants  
de la circonscription de Périgueux 2

note de service n° 7

Inspection de  
l'Education  
Nationale  
Périgueux II

**PROJET D'ECOLE 2011-2015**

**Sources/références** : lettre de M. de l'IA-DSDEN du 17 février 2011.

Affaire suivie par  
Guy VERMEE  
Tél. : 05 53 53 16 66

**SOMMAIRE** :

ce.i.en-périgueux2@ac-  
bordeaux.fr

- I. Philosophie générale
- II. Orientations pour la circonscription de Périgueux 2
- III. Accompagnement et calendrier

20, rue A. de  
Musset  
24 016 Périgueux  
CEDEX

**Annexes** :

- a) calendrier des opérations
- b) composition de la commission de validation des projets
- c) composition des sous-commissions de validation des projets
- d) questionnaire (à retourner au secrétariat de l'IEN)

I. Philosophie générale du projet d'école

Introduit dans notre système éducatif par différents textes à partir des années 1990, le projet d'école s'inscrit en totalité dans la dynamique de l'organisation en cycles des apprentissages. Il en reflète ainsi toutes les dimensions politiques et pédagogiques.

A l'opposé d'un vulgaire exercice d'écriture visant à alourdir le travail quotidien ainsi qu'à toutes velléités de régenter l'enseignement dispensé, le projet d'école est bel et bien le cadre pour l'expression de l'innovation libre et de l'inventivité. Il est, de fait, le dispositif qui permettra de remettre au cœur de notre métier la dimension pédagogique, c'est-à-dire celle du désir de transmettre aux élèves qui nous sont confiés les savoirs et la culture des hommes.

Le projet d'école n'est donc pas un artifice organisationnel ou administratif visant à faire rentrer coûte que coûte dans un même moule la totalité des apprentissages prévus par les programmes. Il est, au contraire, un moyen, de choisir ce qui, aux yeux des équipes qui y ont réfléchi, constitue les priorités, c'est-à-dire les axes qui leur paraissent les mieux adaptés à investir un objet commun, un objet culturel, destiné à la fois à stimuler la volonté de transmettre et à construire la motivation et l'envie d'apprendre chez chaque élève.

C'est bien en ce sens que, grâce à son projet chaque école peut devenir un haut lieu de la recherche expérimentale et de l'innovation pédagogique bref, l'occasion ou jamais de transformer nos classes en véritables laboratoires pour la réussite de tous les élèves.

## II. Orientations pour la circonscription de Périgueux 2

Notre circonscription s'inscrit naturellement dans la dynamique énoncée par la lettre de cadrage de M. l'IA-DSDEN citée en référence. Mais, elle souhaite aussi tout particulièrement insister sur le caractère de complémentarité qu'il convient de rechercher « de façon prioritaire dans le cadre du secteur de collège ». Parce qu'à bien des égards les secteurs de collège constituent, bien plus qu'une simple circonscription territoriale (trop souvent arbitraire), des références et des entités dotées de sens. Dans cet esprit, nous avons le sentiment que chaque projet d'école ou de RPI est, d'une certaine façon, comparable à un élément du projet d'établissement du collège de secteur (et du projet de RRS le cas échéant).

Ce faisant, notre objectif, conforme en cela au premier axe (« Assurer la réussite du parcours de tous les élèves ») et au premier objectif (« Amener tous les élèves à la maîtrise du SCCC ») du Projet de l'Académie de Bordeaux (*objectif 2015*), demeure plus que jamais la réussite de tous les élèves.

Notre circonscription entend ainsi faire le pari de l'éducabilité universelle et relever le défi du « tous capables ». Il s'agit effectivement d'un engagement éthique et d'une prise de position philosophique.

A nos yeux donc, l'objectif (tant de fois annoncé mais également tant de fois renoncé !) de construire l'école commune (école du socle) constitue bien la réponse à la question de la démocratisation de l'école. Et les projets des établissements (au sens large : collèges, écoles, RPI) et de la circonscription constituent les instruments utiles. Car, dans leurs trois dimensions :

- la recherche d'une meilleure cohérence entre les degrés, les équipes, les enseignants...
- la recherche d'une meilleure continuité dans le développement des savoirs (leur découpage, les progressions...)
- la volonté de favoriser l'inévitable appropriation différenciée des connaissances par les élèves (temps et rythmes adaptés, itinéraires différents)

ils répondent point par point aux difficultés auxquelles nous sommes quotidiennement confrontés sur le terrain, dans les classes.

C'est dans cet esprit que nous accueillerons avec le plus grand intérêt toute proposition d'expérimentation visant, à l'échelle d'un secteur de collège, dans le cadre des actions de liaison et d'harmonisation, à avancer de façon concrète vers « l'école du socle ».

### III. Accompagnement et calendrier

Le calendrier départemental tel qu'il a été défini par l'IA-DSDEN reste la référence et le 15 juin, l'ensemble des projets seront parvenus au secrétariat de l'Inspection de Périgueux 2.

Mais, afin de concrétiser nos choix de travailler de concert avec les équipes de collège et d'harmoniser les différents projets pour qu'ils aient un sens encore plus fort, du lien et de l'unité, dans chacun de nos secteurs (Vergt, Périgueux, Thenon, St Astier et le Bugue) une sous-commission de validation sera constituée pour rendre un premier avis. Celle-ci se réunira, au collège au mois de mai 2011 afin de proposer à la commission de validation un avis de conformité et un avis pédagogique.

Pour accompagner les équipes, les trois dispositions suivantes sont confirmées :

- 3 heures d'animation pédagogique obligatoires
- Réunion des directeurs d'école le mercredi 4 mai 2011 à Atur
- Possibilité de prendre une ou deux demi-journées au titre de la Solidarité pour travailler en équipes dans les écoles et les RPI.

Naturellement, à toutes ses étapes et dans les intervalles l'équipe de circonscription se tient à votre disposition pour répondre à toutes éventuelles interrogations.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

l'Inspecteur de l'Education nationale,  
Guy VERMEE

## ANNEXES

### Annexe a : le calendrier des opérations

- Avril et mai 2011 : réflexion, élaboration des projets
- Mai 2011 : constitution et réunion des sous-commissions par secteur
- Mai et juin 2011 : réunion de la commission de validation et présentation aux Conseils d'écoles

### Annexe b : composition de la commission de validation des projets :

- Un directeur de chacune des six commissions
- Un DDEN
- Un ou deux représentants des collèges
- L'équipe de circonscription (IEN + CPC)

### Annexe c : composition des sous-commissions de validation

- Un ou deux représentants des collèges de secteur
- Un DDEN
- Un ou deux représentants des parents d'élèves
- Un ou deux directeurs et/ou un ou deux enseignants (tous les collègues intéressés peuvent participer)
- Un représentant de l'équipe de circonscription

Commune :

Ecole :

Secteur de collège :

1. Résumé du dispositif choisi par l'équipe pédagogique avec le décompte horaire  
(par exemple : 3 heures d'animation pédagogique le... + X heures au titre de la solidarité le... + etc... etc...)

2. Nom des collègues intéressés pour siéger à la sous-commission de secteur :

-

-

-

3. Nom du directeur pour siéger à la commission de validation :

-

4. Indiquer le nom d'un parent d'élève intéressé :

-

5. Indiquer le nom de votre DDEN le cas échéant :

-